

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date 11/12/2023, à la mairie, sous la présidence de M. VERNET Thierry, Maire.

**Présents** : Thierry VERNET, Maire ; CHARTOIRE Mireille, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; Philippe TARDIVAUD, 2<sup>ème</sup> adjoint ; GRAS Florent, 3<sup>ème</sup> adjoint ; CHEVALIER Michèle ; MONTEILHET Clément

**Pouvoir déposé en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Pouvoirs** : Mme ROCHE P. à Mme CHARTOIRE M.  
M. BOREL G. à M. TARDIVAUD P.

**Absents excusés** : MM. BOREL G. - ROUX S. – Mme ROCHE P.

**Absent** : M. RODIER Bruno

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte

### Procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2023

En préalable au vote, M. Le Maire demande s'il y a des remarques sur la rédaction du P.V.

Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire désigne au sein du Conseil, le secrétaire de séance : M TARDIVAUD Philippe

### 1) Participation au fonctionnement école publique de MARSAC-EN-LIVRADOIS (année scolaire 2022/2023)

Le Maire expose à l'Assemblée le contenu de la délibération du Conseil Municipal de MARSAC-EN-LIVRADOIS, en date du 13 novembre 2023, relative à la participation des communes aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de MARSAC-EN-LIVRADOIS pour les élèves qu'elle accueille et dont les parents résident sur une autre Commune.

En résumé, cette délibération précise que pour l'année scolaire 2022/2023 la commune de résidence devra acquitter 100% de la contribution normale, calculée en fonction de ses ressources, du nombre d'élèves scolarisés et du coût moyen par élève.

La Commune n'est pas d'accord sur le nombre d'enfants scolarisés, car l'un deux a quitté la commune depuis mai 2022 (WERCK Nathan) et habite à JOB.

Pour CHAMPETIERES, qui a deux élèves inscrits à l'école publique de MARSAC-EN-LIVRADOIS, la participation sera de :

$$754.85 \text{ €} \times 2 \text{ élèves} = 1\,509.70 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter cette participation.

VOTE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## 2) Décision Modificative n° 1 : budget eau-assainissement

M. le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget eau-assainissement de l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

<b>TARIFS EAU</b>	
Prix du m3 eau	<b>1.50 € HT</b>
Prix abonnement	<b>55.00 € HT</b>
Fermeture branchement	<b>50.00 € HT</b>
Ouverture branchement	<b>150.00 € HT</b>
Mise à l'extérieur du compteur sans tranchée	<b>250.00 € HT</b>
Mise à l'extérieur du compteur avec tranchée	<b>250.00 € HT + devis travaux</b>
Droit au branchement ◆ Effectué par la Commune ◆ Effectué par une entreprise validée par la commune	<b>300.00 € + 60 % devis idem</b>
Changement d'un compteur à la demande de l'abonné/litige	<b>70.00 € HT + frais de vérification à la charge de l'abonné si compteur OK ou de la mairie si compteur HS</b>
Changement compteur gelé à l'intérieur non protégé/15mm/20mm/30mm/40mm	<b>90 €/110 €/130 €/150 € HT</b>
Fermeture et retrait compteur pour non-paiement dans résidence secondaire ou local non destiné à l'habitation principale	<b>50.00€ HT + abonnement qui continue à courir jusqu'à paiement ou résiliation</b>
<b>TARIFS ASSAINISSEMENT</b>	
Prix du m3	<b>1.50 € HT</b>
Droit de branchement	<b>400.00 € HT</b>

Le conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

VOTE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## 3) Renouvellement convention avec VEOLIA pour le contrôle des poteaux incendie

L'Assemblée n'étant pas d'accord pour reprendre VEOLIA, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander au syndicat de la Faye s'ils peuvent intervenir sur la commune. Les poteaux manquants devront être remplacés avant l'intervention, donc pas d'urgence.

## 4) Révision des tarifs de l'eau et assainissement 2024

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs de la facturation eau et assainissement pour 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **fixe les tarifs H.T. de facturation de l'eau et de l'assainissement pour 2024,**

**Comme suit :**

<b>TARIFS EAU</b>	
Prix du m3 eau	<b>1.50 € HT</b>
Prix abonnement	<b>55.00 € HT</b>
Fermeture branchement	<b>50.00 € HT</b>
Ouverture branchement	<b>150.00 € HT</b>
Mise à l'extérieur du compteur sans tranchée	<b>250.00 € HT</b>
Mise à l'extérieur du compteur avec tranchée	<b>250.00 € HT + devis travaux</b>
Droit au branchement ◆ Effectué par la Commune ◆ Effectué par une entreprise validée par la commune	<b>300.00 € + 60 % devis idem</b>
Changement d'un compteur à la demande de l'abonné/litige	<b>70.00 € HT + frais de vérification à la charge de l'abonné si compteur OK ou de la mairie si compteur HS</b>
Changement compteur gelé à l'intérieur non protégé/15mm/20mm/30mm/40mm	<b>90 €/110 €/130 €/150 € HT</b>
Fermeture et retrait compteur pour non-paiement dans résidence secondaire ou local non destiné à l'habitation principale	<b>50.00€ HT + abonnement qui continue à courir jusqu'à paiement ou résiliation</b>
<b>TARIFS ASSAINISSEMENT</b>	
Prix du m3	<b>1.50 € HT</b>
Droit de branchement	<b>400.00 € HT</b>

VOTE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **5) Révision des tarifs de location des salles communales 2024**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des Fêtes et des salles communales pour 2024. Il propose également de mettre à disposition des élus la salle des fêtes gratuitement une fois par an, ainsi qu'aux jeunes habitants de la commune, dans l'année suivant leurs 18 ans pour fêter leur anniversaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

- à l'unanimité d'appliquer les mêmes tarifs que 2023 pour l'année 2024 :

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES de CHAMPETIERES		
	Commune	Communes extérieures
ASSOCIATIONS	- GRATUIT	
PARTICULIERS	170 €/jour 320 €/week-end (3 jours) Si option ménage : 150 €	270 €/jour 510 €/ W.E. (3 jours)  Si option ménage : 150 €
Location vaisselle	1 à 50 couverts : 25 €	
Cauton salle	1000 €	1000 €
TARIF LOCATION SALLES DES ASSOCIATIONS		
Location pour réunions	25 € Gratuite pour les associations de la Commune	25 €

VOTE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### 6) Paiement des congés

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du « tuilage » de l'agent qui doit prendre le poste de secrétaire au 1<sup>er</sup> février 2024, l'agent titulaire du poste est dans l'impossibilité de prendre les congés qui lui reste en raison des nécessités du service.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne son accord pour le paiement des congés non pris de la secrétaire en raison des nécessités de service invoquées par Monsieur le Maire

VOTE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### 7) Financement d'une partie de certains travaux par les revenus de certaines sections : LES BESSEYRES – TIREVACHE & AUTRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en application de l'article L2412-2 de la loi N°2023-428 du 27 mai 2013 (CGCT) : Par dérogation aux dispositions du dernier alinéa de l'article 2411-10, « lorsque les besoins de la section sont satisfaits, le conseil municipal peut, par délibération motivée, financer la réalisation de travaux d'investissement ou d'opération d'entretien relevant de la compétence de la commune au bénéfice non exclusif de la section de commune par une contribution du budget de la section. »

Il précise que la section de Tirevache et autres, composé des villages de Tirevache (commune de Chambon sur Dolore) de Notre Dame de Mons et du Mas dispose de 19 473.34€ (2/3 pour la commune de Champetières) et la section des Besseyres de 39 573.85 € suite à de récentes coupes de bois.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour financer des travaux de voirie communale concernant une partie de la route de Notre Dame de Mons à Virenne par la section de Tirevache et autres et la pose d'une citerne pour la protection incendie au village des Besseyres par la section des Besseyres. Ces travaux ont été réalisés en cours d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

donne son accord pour le financement de 50% des travaux Hors Taxe et subventions déduites mentionnés ci-dessus à savoir :

- Voirie Notre Dame de Mons : 3 771.92€
- Citerne incendie Les Besseyres : 4 344.74€

VOTE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **8) Zones humides – convention de mise à disposition avec mesures compensatoires**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que suite au refus de la signature de la convention de mise à disposition de zones humides à la Communauté de Commune Ambert-Livradois-Forez dans la délibération N°07 du 10/11/2023, une réunion diligentée par la Communauté de Commune et l'ONF a eu lieu avec le Conseil Municipal le 13/12/2023 pour explications complémentaires.

Suite à cette réunion, il propose de délibérer à nouveau sur ce sujet et décider si l'assemblée est d'accord ou non pour signer cette convention dont les termes sont détaillés dans la délibération du 10/11/2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 7 voix pour et une abstention (GRAS Florent)

- Considérant qu'il est nécessaire que la zone industrielle puisse s'agrandir pour le développement du bassin Ambertois ;
- Considérant que les zones humides seront aménagées, surveillées, entretenues par l'ONF sur la base d'une note de gestion détaillée préalablement établi et validée par Ambert-Livradois-Forez et les propriétaires,
- Considérant que la commune sera indemnisée à hauteur de 2000 €/ha pour la perte de la fonction de production et garde la maîtrise foncière des terrains,
- Approuve ce projet de convention et autorise le Maire à signer la convention pour la mise à disposition des parcelles G670 sections Les Besseyres – 1.35 ha) et la parcelle G700 (section de Tirevache - Notre Dame de Mons – Le Mas – 2.68 ha) en vue de mesure compensatoires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal est invité à voter pour approuver ce projet de convention et autoriser M. le Maire à signer la convention

VOTE

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1 (GRAS Florent)

**Questions diverses :**

**Monsieur le maire propose de passer aux questions diverses et demande si les membres du conseil ont des questions particulières.**

- Mme Chevalier demande où en est l'adressage, M. le Maire propose de rappeler le commercial MEFRAN pour savoir où en est la fabrication des plaques et des numéros.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h**

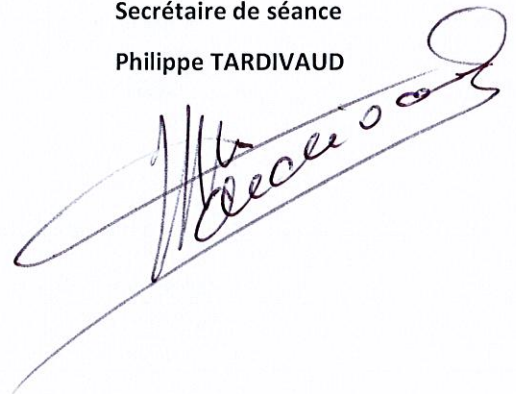
**Le Maire**

**Thierry VERNET**

Handwritten signature of Thierry Vernet in black ink, consisting of a stylized 'T' and 'V' followed by 'ernet'.

**Secrétaire de séance**

**Philippe TARDIVAUD**

Handwritten signature of Philippe Tardivaud in black ink, featuring a large, sweeping 'P' and 'T' followed by 'ardivaud'.